

## Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 5486**

### Intitulé

CQP : Certificat de qualification professionnelle Carrossier peintre

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION	QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION
Commission paritaire nationale (CPN) des services de l'automobile - Association nationale pour la formation automobile (ANFA)	Président de la CPNE

### Niveau et/ou domaine d'activité

#### Convention(s) :

3034 - Services de l'automobile (Commerce et réparation de l'automobile, du cycle et du motocycle, activités connexe, contrôle technique automobile, formation des conducteurs)

#### Code(s) NSF :

252r Entretien et réparation des automobiles, cycles et motocycles, véhicules industriels, engins agricoles et de chantiers; Entretien, maintenance, réparation de moteurs thermiques et de machineries de navire

#### Formacode(s) :

### Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

Dans le domaine des activités techniques, le Carrossier peintre réalise l'ensemble des interventions en carrosserie et en peinture. L'exercice de l'activité inclut le diagnostic des déformations d'un véhicule accidenté ainsi que les interventions sur éléments de structure, et les opérations de mécanique et électricité / électronique liées aux interventions en carrosserie.

Elle comporte également la réalisation de l'ensemble d'une intervention en peinture : de la préparation des surfaces à l'application des couches de finition.

Concernant les activités techniques, il réalise toutes les activités :

\* de carrosserie portant sur :

- le contrôle des déformations d'un véhicule / intervention sur éléments de structure
- le remplacement, l'ajustage et le réglage de tous types d'éléments (amovibles / soudés / collés / sertis...)
- la remise en forme d'éléments de carrosserie
- la dépose-pose d'organes mécaniques / d'éléments d'habillage (planches de bord...) / d'organes électriques électroniques nécessaires à la réalisation de l'intervention soumise éventuellement à réglementation
- la réfection d'éléments composites
- la réalisation des travaux de sellerie nécessaires à l'intervention carrosserie (sièges / garnitures...)
- le remplacement ou la réparation de tout vitrage

\* de peinture portant sur :

- la protection et le traitement de surfaces
- le masticage / le ponçage / l'apprêtage et le marouflage
- la réalisation de l'ensemble des activités peinture : détermination de la teinte à appliquer / réalisation de la teinte / application des sous-couches et des couches de finition

Concernant l'organisation et la gestion de l'intervention, il réalise notamment :

- la mise à jour et le classement de la documentation technique
- la planification de l'intervention
- l'agencement et l'entretien du poste de travail / de l'outillage
- l'application des procédures qualité en vigueur dans l'entreprise
- l'établissement de tout document d'atelier utile
- l'établissement de devis, d'O.R. ...
- la participation à l'expertise
- la gestion du stock de produits peinture
- l'appui technique aux salariés de l'atelier / tutorat de jeunes en formation alternée
- les conseils techniques et d'utilisation auprès de la clientèle.

Les capacités attestées :

- Réaliser toute intervention de dépose / pose et réglage d'éléments amovibles dans le respect des préconisations constructeur ou fabricant
- Réaliser toute intervention de dépose / pose et réglage d'éléments inamovibles dans le respect des préconisations constructeur et des règles d'hygiène et de sécurité
- Remettre en forme tout élément de carrosserie en acier ou aluminium conformément à son aspect d'origine au plus proche de sa résistance initiale
- Remettre tout élément composite en conformité avec son aspect d'origine
- Utiliser les différents systèmes de contrôle permettant de diagnostiquer l'importance d'un choc selon une démarche progressive et méthodique en vue de la détermination d'une méthode de réparation
- Reconstituer les protections de surface sur éléments métaux et composites neufs et réparés.

- Choisir et appliquer les produits peinture adaptés à la nature du support dans le respect des préconisations du fabricant et dans les règles d'hygiène et de sécurité
- Réaliser la teinte correspondante à celle du véhicule dans le respect des règles d'hygiène et de sécurité
- Organiser et gérer le stock de produits peinture dans le respect des règles de sécurité
- Préparer le véhicule à l'intervention et le remettre en service
- Contrôler et régler la géométrie des trains roulants
- Préparer le véhicule à l'intervention et le remettre en service
- Organiser un poste de travail en fonction de la nature de l'intervention à réaliser
- Formuler un conseil d'utilisation et d'entretien
- Accompagner les salariés dans l'acquisition des compétences et la réalisation de leurs activités
- Situer son activité dans l'entreprise et son environnement professionnel

### Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

L'emploi est exercé dans les entreprises du secteur du Commerce et de la Réparation Automobile ayant une activité de service après-vente structurée.

L'entreprise peut être liée à un constructeur (succursale ou concession) ou non (réparateur indépendant).

Carrossier Peintre

### Codes des fiches ROME les plus proches :

I1606 : Réparation de carrosserie

### Modalités d'accès à cette certification

#### Descriptif des composantes de la certification :

Modules :

- 1-Eléments amovibles
- 2-Eléments inamovibles
- 3-Remise en forme
- 4-Matériaux composites
- 5-Diagnostic sur véhicules accidentés
- 6-Traitement de surface
- 7-Application peinture
- 8-Colorimétrie
- 9-Mécanique collision
- 10-Trains roulants
- 11-Electricité / Electronique embarquée
- 12-Gestion et organisation de l'activité - niveau 1
- 13-Relation service - niveau 1
- 14-Tutorat
- 15-Environnement professionnel

#### Validité des composantes acquises : 5 an(s)

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION	OUI/NON		COMPOSITION DES JURYS
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant		X	
En contrat d'apprentissage		X	
Après un parcours de formation continue	X		Jury paritaire tripartite (un représentant d'une organisation professionnelle, un représentant d'une organisation syndicale de salariés, un formateur désigné par l'ANFA).
En contrat de professionnalisation	X		Jury paritaire tripartite (un représentant d'une organisation professionnelle, un représentant d'une organisation syndicale de salariés, un formateur désigné par l'ANFA).
Par candidature individuelle		X	
Par expérience dispositif VAE prévu en 2006	X		Jury paritaire tripartite (un représentant d'une organisation professionnelle, un représentant d'une organisation syndicale de salariés, un formateur désigné par l'ANFA).

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie		X

**Base légale****Référence du décret général :****Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :**

Arrêté du 03 octobre 2007 publié au Journal Officiel du 13 octobre 2007 portant enregistrement au répertoire national des certifications professionnelles. Enregistrement pour cinq ans, sous l'autorité responsable Association Nationale pour la Formation Automobile (ANFA) avec effet au 13 octobre 2007, jusqu'au 13 octobre 2012.

**Référence du décret et/ou arrêté VAE :****Références autres :**

Arrêté du 12 août 2013 publié au Journal Officiel du 27 août 2013 portant enregistrement au répertoire national des certifications professionnelles. Enregistrement pour cinq ans, sous l'intitulé « Certificat de qualification professionnelle Carrossier peintre » avec effet au 13 octobre 2012, jusqu'au 27 août 2018.

**Pour plus d'informations****Statistiques :**

Environ 160 titulaires de la certification par an

**Autres sources d'information :**

site A.N.F.A. [www.anfa-auto.fr](http://www.anfa-auto.fr)

<http://www.anfa-auto.fr>

**Lieu(x) de certification :**

ANFA

41-49, rue de la Garenne BP 93

92313 Sèvres Cedex

**Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :**

- Amiens
- Armentières
- Besançon
- Bordeaux
- Boulazac
- Châteauroux
- Grenoble
- Annonay
- Illkrich
- Châlons
- La Roche sur Yon
- L'Isle d'Espagnac (Angoulême)
- Livron
- Pont Ste Marie
- Bourgoin Jallieu
- Bruz
- Mulhouse
- Ste Luce sur Loire
- Nice
- Roanne (Mably)
- Marzy
- Tarbes
- Marseille
- Muret
- Saint Benoit
- Seynod
- Rodez

**Historique de la certification :**